

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN

Le glyphosate interdit à Cachan



Le 31 août 2019

La Ville de Cachan vient de prendre un arrêté interdisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, notamment ceux contenant du glyphosate, sur l'ensemble de son territoire. Elle rejoint ainsi le mouvement des communes initié par les maires afin d'interdire l'emploi de ce type de produit.

Cette interdiction, qui obéit tant au principe de précaution visant à protéger les personnes exposées qu'à l'urgence climatique, a été évoquée par les Cachnais.e.s lors des réunions publiques menées dans le cadre de la concertation Parlons ensemble de Cachan.

L'arrêté s'applique à la fois aux espaces gérés par des organismes privés (parkings, espaces extérieurs de logements collectifs) et aux espaces appartenant aux structures publiques. Les infrastructures ferroviaires (voies, quais et gares) sont également concernées.